## REPUBLIQUE

## REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

## ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE

0

LOI Nº 85-001 du 11 Février 1985

portant approbation de la Décision-Loi. N° 84-001/ANR/CP du 13 Août 1984 portant Loi de Finances Rectificative pour la Gestion 1983.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté en sa séance du 19 Janvier 1985,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est approuvée la Décision-Loi Nº84-001/ANR/CP du 13 Août 1984 portant Loi de Finances Rectificative pour la Gestion 1983.

Article 2 -- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 11 Février 1985

par le Président de la République. Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,

-10

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 8 - SA/CC du PRPB 6 CP/ANR 4 - CPC 6 PPC 2 - MFE et ses Services. Autres Ministères 14 DAFA des Ministères 15 - DEP des Ministères 15 - Préfets 6 - SGCEN 4 D/C/MIL du IR 2 DSI 4 IGE et ses Sections 4 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc.3 EMC/FAP + Etats-Majors 6 - CC/FSP 2 DPF-DLC-INSAF 6 - PR/INT 4 BCP 1 JONEB 1

Hospice ANTONIO